

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, BERNOU Philippe, BECH Françoise, MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Celyne, COFFRE Annick, MARION Romain

Absents excusés : CLAIN Ericka, DELEZAY Olivier qui ont donné procuration respectivement à OUAKKOUCHE Dalila et CHARVIEUX Sandra

Secrétaire de séance : NOTO CAMPANELLA Camille

Madame le Maire rappelle/expose :

- Par délibération numéro 2020/64 du 05 Octobre 2020, le Conseil Municipal de L'Horme a :
 - o Approuvé le renouvellement du CISP Saint-Chamond/L'Horme,
 - o Désigné parmi ses membres, en sus du Maire, 2 conseillers municipaux appelés à siéger au sein de cette instance,
- La composition du Conseil Municipal ayant été modifiée par suite du résultat des élections municipales du 09 juin 2024, il convient de désigner 2 nouveaux membres parmi les conseillers nouvellement élus ;
- La Commune de l'Horme, dont le maire ou son représentant, désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit, procédera à la désignation de 2 membres parmi les conseillers municipaux nouvellement élus ;
- Conformément à l'article D132-8 du code de la sécurité intérieure (CSI), le Maire de Saint-Chamond, Président du CISP, prendra ensuite un arrêté fixant la composition de cette instance ;
- L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	27

Délibérations : 2024-75

Objet : Désignation des
représentants de la commune
au sein du CISP

Nomenclature Contrôle
de légalité 5.3

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :**

- **Procéder** à un vote à main levée ;
- **Désigner** M. CHAPUIS L. et M. HOSNI M. conseillers municipaux qui siégeront, en sus de Mme le Maire, au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Saint-Chamond/l'Horme.;

L'HORME, le 25 septembre 2024

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

La secrétaire de séance,
Camille NOTO CAMPANELLA

